

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (*suppléante*) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHAPPÉ Fanny à BOUCHER Gaëlle ; GOUAULT Jacky à DUMAIL Michel ; GOUDALLIER Benoît à LE LAY Tugdual ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à BOULANGER Servane ; LE FLOC'H Patrick à GUILLOU Claudine ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à CONNAN Josette ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; VIBERT Richard à GIUNTINI Jean-Pierre ; ZIRGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

| | |
|----------------|-----------|
| Présents | 65 |
| Procurations | 11 |
| Votants | 76 |
| Absents | 12 |

DEL2025-03-043

FINANCES : TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025 - TEOM

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 1636 B sexies et 1609 quater du code général des impôts ;
- Vu la délibération n°20190931 du 30 septembre 2019, actant l'instauration de la TEOM sur l'ensemble de l'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020, en appliquant le mécanisme du lissage sur une période de 10 ans ;
- Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;
- Vu le rapport de présentation budgétaire ;
- Vu les comptes Financiers Unique 2024 ;
- Vu la délibération relative à l'affectation des résultats ;

Considérant que le budget annexe déchets est financé principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) ;

Considérant que les enjeux autour de la compétence déchets pour les années à venir sont importants (mise en œuvre de la politique biodéchets notamment) ;

Considérant le lissage de la TEOM jusqu'en 2029, par secteur, tel que présenté ci-dessous :

| Secteur | Taux 2025 | Taux 2026 | Taux 2027 | Taux 2028 | Taux 2029 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Zone de Guingamp Grâces, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint- Agathon | 7.95 % | 9.21 % | 10.48 % | 11.74 % | 13.00 % |
| Zone de Paimpol Kerfot, Lanleff, Lanloup, Paimpol, Pléhédel, Ploubazlanec, Plouézec, Plourivo, Yvias | 12.20 % | 12.40 % | 12.60 % | 12.80 % | 13.00 % |
| Zone de Belle-Isle en Terre Belle-Isle-en-Terre, Gurunhuel, La Chapelle- Neuve, Loc-Envel, Louargat, Plougonver, Tréglamus | 12.20 % | 12.40 % | 12.60 % | 12.80 % | 13.00 % |
| Zone de Callac Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, Duault, Lohuec, Maël-Pestivien, Plourac'h, Plusquellec, Saint-Nicodème, Saint- Servais | 12.20 % | 12.40 % | 12.60 % | 12.80 % | 13.00 % |
| Zone de Bourbriac Bourbriac, Coadout, Kerien, Kerpert, Magoar, Moustéru, Plésidy, Pont- Melvez, Saint-Adrien, Senven-Léhart | 12.20 % | 12.40 % | 12.60 % | 12.80 % | 13.00 % |
| Zone de Pontrieux Brélidy, Ploézal, Plouëc-du- Trieux, Pontrieux, Quemper-Guézennec, Runan, Saint-Clet | 12.20 % | 12.40 % | 12.60 % | 12.80 % | 13.00 % |
| Zone de Bégard Bégard, Kermoroc'h, Landebaëron, Péderneq, Saint-Laurent, Squiffiec, Trégonneau | 13.13 % | 13.10 % | 13.06 % | 13.03 % | 13.00 % |

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité (1 abstention HERVÉ Gildas) :

- Décide de fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2025 à :
 - o 7.95 % sur le secteur de Guingamp
 - o 12.20 % sur le secteur de Paimpol
 - o 12.20 % sur le secteur de Belle-Isle en Terre
 - o 12.20 % sur le secteur de Callac
 - o 12.20 % sur le secteur de Bourbriac
 - o 12.20 % sur le secteur de Pontrioux
 - o 13.13 % sur le secteur de Bégard
- Confirmer le lissage de la TEOM tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Frédéric LE MEUR

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Frédéric Le Meur", written over a horizontal line.